

Le Chef de Cabinet

Paris, le 0 3 NOV. 2022

<u>Références à rappeler</u>: CAB/2022D/23331-PAP

Monsieur le secrétaire général,

Vous avez fait part à la Première ministre de votre souhait que les enseignants contractuels, notamment ceux à durée déterminée, des établissements publics d'enseignement supérieur, puissent bénéficier des dispositions du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

Madame Élisabeth BORNE en a pris connaissance.

Aussi ai-je transmis votre correspondance à Madame Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et à Monsieur Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Thomas LAVIELLE

Monsieur Norman GOURRIER Secrétaire général Syndicat national des collèges et des lycées 13 avenue de Taillebourg 75011 PARIS